

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES.

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 19

-----

**Objet : Modification de la collecte du verre sur la copropriété Parly 2 au Chesnay ;**

**Avenant n°3 au marché complémentaire n°812 395 pour la commune du Chesnay, relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc – Lot n°1 : « collecte en porte à porte des déchets ».**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 8 septembre 2016,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché complémentaire n°812 395 pour la commune du Chesnay relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc notifié le 30 décembre 2013.

Vu la délibération n°2016-06-25, en date du 27 juin 2016, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics qui excèdent les

seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quel que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN/SEPUR, un marché complémentaire pour la commune du Chesnay au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – lot n°1 : « Collecte en porte-à-porte des déchets».

Par avenant n° 1, il a été décidé que la collecte du verre sur la commune du Chesnay, s'effectuerait uniquement en points d'apport volontaire à compter du 16 décembre 2016.

Toutefois la copropriété Parly 2, bâtie sur les communes du Chesnay et de Rocquencourt et regroupant 18 000 habitants, a fait le choix de maintenir la collecte en porte à porte à ses frais, pour ce flux de déchets.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la copropriété Parly 2 s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser et financer la collecte du verre pour ses résidents. Toutefois, les frais liés aux kilomètres haut de pied effectués par le camion de collecte (trajet entre la copropriété Parly 2 et le centre de transfert situé à Buc) seront pris en charge par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

En attendant et pour permettre à cette copropriété de s'organiser, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a accepté de maintenir ce service en porte-à-porte pour cette copropriété pour la période allant du 17 décembre 2016 au 31 décembre 2016, soit deux collectes supplémentaires.

L'incidence financière totale de cet avenant est estimée à **15 067.82 € HT** pour au maximum les trois années restant à courir du contrat.

Cette modification prend la forme d'un avenant n°3.

#### **DÉCIDE :**

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°3 au marché complémentaire n°812 395 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°1 « Collecte en porte à porte des déchets »;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « Contrats prestations de services» ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

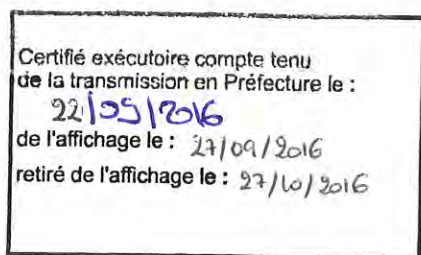
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

*Nombre de présents : 19*

*Nombre de suffrages exprimés : 19*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,  
Le 8 septembre 2016.



Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "O. Berthelot".

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

